



d'appliquer la « dispense de l'empêchement d'accéder au sacrement de l'ordre pour un homme légitimement et validement marié » prévue dans « le canon 1047, paragraphe 2,3 ». Un groupe brésilien suggère que la mise en oeuvre des viri probati soit ainsi « déléguée aux conférences épiscopales présentes en Amazonie » et « confiée à l'évêque local ». Plusieurs autres groupes assurent cependant qu'il ne s'agit « en aucun cas de créer un clergé de deuxième catégorie » mais de promouvoir de « vraies vocations » de prêtres mariés. Un groupe de langue portugaise, donc brésilien, recommande toutefois que cette évolution se fasse au titre « d'une exception, liée à des circonstances spécifiques pour quelques peuples déterminés ». Cela dit, un des deux groupes italiens considère qu'il faut aller encore plus loin. Certes, la mesure risque de « réduire la valeur du célibat », mais elle concerne, de facto, « tous les continents ». L'ordination d'hommes mariés dans l'Église catholique latine devrait par conséquent être « soumise à l'opinion de toute l'Église » par le biais d'un « synode universel » spécialement dédié à la révision du célibat sacerdotal. Quant aux quatre autres groupes linguistiques, silencieux sur les viri probati - un italien, un espagnol, un portugais, le groupe anglofrançais -, aucun n'a toutefois osé dire non à cette évolution. Seul un de ces quatre, brésilien, insiste sur la « valeur du célibat » en proposant de renforcer « la pastorale pour les vocations » en estimant que la question des viri probati, comme celle du « diaconat féminin » exigerait un temps de « maturation et d'approfondissement ». Car l'autre nouveauté massive de ce synode est une demande quasi majoritaire d'un « diaconat féminin » ou de « ministères spécifiques » pour les femmes, qui sont, de fait, les vrais piliers des communautés en Amazonie. Les autres tendances de ce travail synodal poussent à la création d'une « Église indigène » avec « rite amazonien », à la lutte contre « le génocide » des indigènes, contre « l'écocide » de la forêt et de la nature générée par des « biopirates ». Mais aussi, paradoxalement, contre « l'urbanisation » car 80 % de la population amazonienne vit en ville, où beaucoup d'indigènes se réfugient. Cette semaine, les 185 « pères synodaux » comme on les appelle à Rome, dont 113 sont des évêques amazoniens, vont encore discuter puis travailler sur un message final et une liste de « propositions ». Elles seront votées, une à une, samedi après-midi 26 octobre, dont la proposition des viri probati. Seules les motions ayant obtenu deux tiers des suffrages seront retenues puis transmises au Pape, qui donnera ou non l'autorisation de les publier. François sera libre de les reprendre ou pas dans son exhortation apostolique au printemps prochain. Seuls ces 185 évêques et supérieurs d'ordres religieux masculins invités ont le droit de vote. Les 25 experts, les 12 invités spéciaux du Pape, les 55 auditeurs et auditrices, les 10 religieuses supérieures d'ordres religieux ont suivi le synode mais ne votent pas. Huit groupes de travail sur douze évoquent ouvertement « l'urgence » d'une telle mesure. L'autre nouveauté massive de ce synode est une demande quasi majoritaire d'un « diaconat féminin »

»